



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Votant : 29

Étaient présents : M. Morat, M. Machet, Mme Charles, M. Pravaz, Mme Castagno, M. Jay, Mme Durieux-Fraresse, M. Belhaj, M. Vallier, Mme Vallin-Balas (Arrivée au point n° 6), Mme Perrier, M. Ancrenaz, M. de Lambert, M. Gautier, M. Blanc, Mme Grange, M. Deshayes, Mme Coassy, Mme Boucher, M. Pla Diaz, M. Mithieux, Mme Mithieux (Arrivée au point n° 6), Mme Traversier, Mme Mareschal, M. Rey.

Absents excusés : Mme Joyau-Collin, Mme Labiod, Mme Cabrani, M. Bejaoui

Délégation de vote : Mme Joyau-Collin à M. Morat, Mme Labiod à M. Pravaz, Mme Cabrani à M. Ancrenaz, M. Bejaoui à Mme Mareschal.

Secrétaire de la séance : Mme Coassy.

ADMINISTRATION GENERALE

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 mars 2021

Après prise en compte de plusieurs amendements, le procès-verbal du conseil municipal du 9 mars 2021 est adopté, la minorité s'abstenant.

2) Compte rendu des actes effectués par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le maire rend compte des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) qu'il a reçues et qui n'ont été suivies d'aucune préemption ; Il signale également la conclusion d'un bail commercial pour un magasin situé dans le bourg.

FINANCES

Avant d'aborder les questions budgétaires, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Mithieux qui regrette que la minorité ne soit pas assez associée à la gestion de la commune et que les séances du Conseil municipal ne soient pas retransmises pour bien informer les cogneraudois, alors que les conseils se tiennent à huis clos. Dans ce contexte il n'a pas participé aux deux dernières commissions des finances et indique que la minorité ne prendra pas part aux votes de cette séance, sauf exception.

Monsieur le Maire présente alors les différentes délibérations relatives aux opérations budgétaires

3) Validation du compte de gestion 2020 du budget principal

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'abord d'adopter le compte de gestion établi par le Comptable public pour le budget principal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, la minorité ne prenant pas part au vote, approuve le compte de gestion du budget principal

4) Adoption du compte administratif 2020 du budget principal

Dans le prolongement du Débat d'Orientation Budgétaire, Monsieur le Maire présente le résultat du compte administratif du budget général qui est conforme au compte de gestion de la Trésorière de la Commune. Pour le fonctionnement, celui-ci fait ressortir un résultat de 270 000 € pour 2020 supérieur de 95 000 € à celui de 2019. Ajouté aux résultats antérieurs de 544 000 €, l'année 2020 se termine avec un excédent cumulé de 814 000 € supérieur de 40 000 € à celui de 2019, ce qui conforte la trésorerie.

Pour l'investissement, le Maire souligne l'importance des réalisations qui s'élèvent à 2 136 000 € et remercie l'ensemble des services et des élus en charge des dossiers et l'engagement des entreprises pour mener à bien les différents chantiers. Le besoin de financement de cette section d'investissement s'élève à 226 000 €

Le conseil municipal, hors la présence du Maire adopte à l'unanimité, la minorité ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2020 du budget principal en fonctionnement et en investissement.

5) Affectation des résultats 2020 du budget principal

Après avoir constaté les résultats 2020 du budget principal, Monsieur le Maire propose de reporter ces résultats dans le budget principal 2021 comme suit :

Au compte 002 de la section de fonctionnement en recettes : 484 048,06 €

Au compte 1068 de la section d'investissement en recettes : 330 000 €

Au compte 001 de la section d'investissement en dépenses : 560 378,96 €

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité, la minorité ne prenant pas part au vote, l'affectation des résultats du compte administratif 2020 comme indiqué ci-dessus.

Arrivée de Mme Vallin-Balas et Mme Mithieux

6) Vote des taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire rappelle que la suppression de la Taxe d'Habitation s'accompagne du transfert à la commune de la part départementale du Foncier Bâti (FB), un mécanisme correcteur garantissant aux communes le maintien de leurs ressources antérieures. Après 3 années de stabilité, Monsieur le Maire propose une augmentation de 4 % du taux des impôts fonciers qui permettra de prendre en charge des dépenses nouvelles pour l'amélioration des repas des cantines, le recours aux correspondants de nuit, la mise en place d'un chèque loisirs annuel de 30 € pour les 11/16 ans ainsi que le renforcement de l'autofinancement. Monsieur le Maire précise, à titre d'exemple, que cette augmentation se traduira pour un F4 rue de la Paix par une hausse de 27 € par an de la taxe foncière, alors même que ce logement est désormais exonéré de taxe d'habitation, ce qui représente un gain de 400 €. Les taux ci-après sont proposés.

Taux 2021	Cognin
Foncier bâti	33,54 %
Foncier non bâti	61,88 %

La minorité qui s'oppose à ces augmentations demande un vote à bulletin secret Celui-ci est repoussé, seuls 5 élus le réclamant alors qu'il en aurait fallu 8 représentants le tiers des présents.

Le conseil municipal par 23 voix pour et 6 contre (M Mithieux, Mme Boucher, M Pla Diaz, Mme Mithieux, M Bejaoui, Mme Mareschal) adopte les taux proposés.

7) Vote du budget principal 2021

Monsieur le Maire présente le budget principal 2021 de la commune préparé par la commission Finances du 26 mars 2021.

En fonctionnement celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 6 671 000 € en hausse de 1,6 % par rapport à 2020.

En investissement, il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 500 000 € et permet de financer l'ensemble des travaux évoqués à plusieurs reprises au cours des séances du conseil et des commissions. Parmi les plus significatifs figurent des travaux dans les écoles avec la rénovation des chaufferies, la réfection de la ferme du Forézan, l'installation de jeux supplémentaires dans le parc du Forézan, l'étanchéité du bassin des Pyramides, la modernisation de l'éclairage public, la poursuite de l'enfouissement des conteneurs, de premières provisions pour le réaménagement de la maison Ract et la réfection du chemin Foray... Le recours à l'emprunt est limité à 50 000 €, l'encours de la dette restant stabilisé à 2,5 millions d'euros.

Ce budget est jugé comme insincère et indécent par la minorité qui aurait voulu ne pas majorer les taux d'imposition.

Le conseil municipal à l'unanimité, la minorité ne prenant pas part au vote, adopte le budget principal 2021 de la commune en fonctionnement et en investissement avec les montants indiqués ci-dessus.

8) Validation du compte de gestion 2020 du budget annexe de Villeneuve

Monsieur le Maire, après avoir rappelé qu'il convient d'abord d'adopter le compte de gestion établi par le comptable public, soumet ce compte de gestion au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité, la minorité ne prenant pas part au vote.

9) Adoption du compte administratif 2020 du budget annexe de Villeneuve

Dans le prolongement du Débat d'Orientation Budgétaire, Monsieur le Maire présente le résultat du compte administratif du budget annexe de Villeneuve qui est conforme au compte de gestion de la trésorière de la Commune. Le document présenté retrace toutes les opérations liées à la réalisation de l'éco quartier depuis 2012. Il permet d'identifier les emprunts souscrits pour sa réalisation, les ventes réalisées, les subventions encaissées ainsi que l'apport annuel depuis 2017 de 150 000 € du budget général pour équilibrer cette importante réalisation dont la première tranche avec la ZAC du Coteau se poursuit. Le compte administratif fait ressortir un résultat global positif de 841 471,80 €.

Le conseil municipal, hors la présence de Monsieur le Maire, adopte par 23 voix pour et 6 contre (M Mithieux, Mme Boucher, M Pla Diaz, Mme Mithieux, M Behaoui, Mme Mareschal) le compte administratif 2020 du budget annexe de Villeneuve.

10) Affectation des résultats 2020 du budget annexe de Villeneuve

Après avoir constaté les résultats 2020 du budget annexe de Villeneuve, Monsieur le Maire propose de les reporter dans le budget annexe de Villeneuve 2021 de la manière suivante :

En fonctionnement, en recettes au compte 002 : 9 360,69 €

En investissement, en recettes au compte 001 : 832 081,11 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'affectation des résultats du budget annexe de Villeneuve.

11) Vote du budget annexe 2021 de Villeneuve

Monsieur le Maire présente le budget annexe de Villeneuve 2021 de la commune préparé en commission Finances du 26 mars 2021. Celui-ci permet de financer la continuation des travaux d'aménagement de la ZAC du coteau, le lancement d'études préalables à la poursuite de l'éco quartier avec l'encaissement du produit de plusieurs ventes pour 2 630 000 €. La minorité, tout en confirmant son accord au projet, redit son opposition à la manière dont il est mis en œuvre avec un financement qui obère les capacités financières du budget principal par l'apport de 150 000 € annuel à ce budget annexe pour équilibrer l'opération avec un déficit actuel de près de 2 millions d'euros bien supérieur à celui prévu au départ. Il est à rappeler que ce déficit inclut la réalisation de l'école, équipement public structurant de ce nouveau quartier. Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses pour les deux sections fonctionnement et investissement aux sommes suivantes qui incluent des opérations importantes «d'ordre». Fonctionnement : 7 728 463 € ; Investissement : 5 772 527 €

Le conseil municipal par 23 voix pour et 6 contre (M Mithieux, Mme Boucher, M Pla Diaz, Mme Mithieux, M Behaoui, Mme Mareschal) adopte le budget annexe 2021 de Villeneuve.

12) Approbation des subventions aux associations locales et extérieures – Année 2021

Monsieur Machet, 1^{er} Adjoint chargé de la vie associative, des festivités et de l'habitat présente le travail de la commission Finances/Animation qui s'est réunie le 30 mars 2021. L'attribution des subventions s'est faite sur la base des critères habituels qui prennent en compte le nombre de licenciés, la participation aux animations de la commune, le rayonnement, les frais de formation, l'implication des bénévoles, la prise en charge partielle de frais exceptionnels. Le ralentissement de l'activité associative consécutive à la crise sanitaire se traduit par une baisse globale des subventions. Cependant l'enveloppe consacrée à la vie associative a été maintenue avec la création d'un fonds de réserve COVID pour répondre aux demandes exceptionnelles que pourrait engendrer la pandémie.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité, M Machet et Mme Traversier ne prenant pas part au vote, les propositions des commissions finances et animations réunies pour l'attribution de subventions aux associations locales et extérieures pour un montant total de 78 398 € au titre du budget 2021.

ASSOCIATIONS	Sous-total 2021	RAPPEL Sous-total 2020	Particip. USEP en hr	Frais Except.	Aide à la formation 3/4 du montant	Total aides except	TOTAL 2021	Rappel TOTAL 2020
ART ET CULTURE								
42 GRENOUILLES / Vidéo	410	650				0	410	762
AMTRAD	469	1 020				0	469	1 020
AREDECO	469	801				0	469	801
ASSOC PEINTRES	469	834				0	469	834
CHOR'HOM	399	1 051				0	399	1 051
CLUB COUTURE	509	731				0	509	731
CLUB PHOTO	0	913				0	290	1 913
CLUB YOGA	500	731				0	500	731
COGNIN EAU VIVANTE	619	1 017				0	619	1 017

GREHC	399	731				0	399	731
JOUONS AU CIRQUE	563	1 085				0	563	1 085
SAC A PAROLES	598	764				0	689	764
THEATRE pour RIRE	764	1 053				0	764	1 053
TRICOT'HE	399	801				0	399	801
VITRAIL DE COGNIN	399	689				0	399	689
LOISIRS ET SPORTS								
ACTIVITES ECHECS	466	290				0	466	290
ACTIVITES LOISIRS JEUNES	399	399				0	399	399
AIKIDO (ABC COGNIN)	700	779				0	700	779
BOULE DE COGNIN	469	1 053				0	469	2 053
CLUB DE TAROT	469	833				0	469	833
COGNIN LA MOTTE SAVOIE BASKET	5 196	6 645	1 970	1 195		3 165	8 361	9 090
COGNIN EN BALADE	399	731				0	399	731
COGNIN JUDO	1 519	1 933				0	1 519	1 933
COGNIN ROLLER	536	663				0	536	663
COGNIN SKI	719	974				0	719	974
COGNIN SPORTS	7 606	10 358	8 941	285		9 226	16 832	12 513
COGNIN VELO TOURISME	399	614				0	399	614
COGNIN VOLLEY	818	1 083				0	818	1 142
AS3C	290	1 014				0	290	1 014
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	469	876				0	469	876
GO FOR IT Running	427	667				0	427	667
KARATE CLUB	0	1 054				0	0	1 054
SLOT RACING COGNIN	0	1 160				0	0	1 160
SOURDS DE COGNIN	769	1 323				0	769	1 323
SPORT PASSION	399	544				0	399	544
TENNIS CLUB	2 140	2 057				0	2 140	2 132
TERRA COGNIN	469	731				0	469	731
UNION CYCLISTE COGNIN	920	1 030				0	920	1 030
SOLIDARITE								
AMICALE DES LOCATAIRES	290	290				0	290	290
AMICALE DU PERSONNEL	290	576	1 848			1 848	2 138	3 196
LES AMIS DU SOURIRE	1 183	1 390				0	1 183	1 390
SECOURS POPULAIRE	614	1 090				0	614	1 090
AUTRES ASSOCIATIONS								
CLUB DES RETRAITES	1 000	1 000				0	1 000	1 000
COMITE DES FETES	1 500	3 000				0	1 500	3 000

HARMONIE MUNICIPALE	4 102	4 287				0	4 102	4 287
JARDINS FAMILIAUX	109	509				0	109	509
SOU DES ECOLES	0	290				0	0	290
TIERS MONDE COMMUNES SOLIDAIRES	3 500	3 500				0	3 500	3 500
CONSEIL D'ANIMATION	1 000	1 000				0	1 000	1 000
COLLECTIF L'ITINERANTE	500	0				0	500	0
CULTURE LOISIRS CONVIVIALITE COGNIN	399	0				0	399	0
ECOLEES				20% Forgerie	3,30 € / élève			
ASS.SPORT ELEM CHATEAU	1 351	1 256		59	370	429	1 780	1 775
ECOLE MAT CHATEAU	109	109		25	158	183	292	513
ASS.SPORT ELEM FORGERIE	1 441	1 430		136	422	558	1 999	2 388
ECOLE MAT FORGERIE	109	109		96	300	396	505	853
ASS.SPORT ELEM PASTEUR	1 463	1 570		70	436	506	1 969	2 393
ECOLE MAT PASTEUR	109	109		39	244	283	392	474
Classes de découverte	5 000	5 000					5 000	5 000
TOTAUX	56 706	76 197		13 184	3 410	16 594	73 300	89 476
				TOTAL Subventions extérieures			5 088	4 832
				TOTAL GENERAL			78 388	94 887

SUBVENTIONS EXTERIEURES 2021		
ORGANISMES	SUBVENTION 2020	PROPOSITION SUBVENTION 2021
Alzheimer Savoie	256	256
Association Dentaire Solidarité	128	128
Association Française des Sclérosés en Plaque (AFSEP)	68	68
Association Parents d'Enfants Inadaptés (APEI)	128	128
Association pour Adultes & Jeunes Handicapés (APAJH)	256	256
Banque Alimentaire	256	256
Concours National de la Résistance et de la Déportation	68	68
Contact Savoie	128	128
Ecole à l'Hôpital	128	128
France Nature Environnement - FNE	128	128
Handisport Savoie	256	256
JALMALF accompagner la vie	128	128
Les chats libres de Chambéry	128	128
Ligue Nationale Cancer	256	256
Locomotive	128	128
Savoie de Femme	128	128
Les Amis des Bêtes	128	128
Les restos du cœur	68	68

Tétras Lyre	68	68
Propositions 2021		
ADPEP73		128 €
LA MONNAIE AUTREMENT L'ELEPH		128 €
Sous-totaux	2 832 €	3 088 €
Crédit disponible	2 000 €	2 000 €
TOTAL	4 832 €	5 088 €

13) Demandes de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021

➤ Éclairage basse consommation

Monsieur le Maire propose de déposer au titre des opérations favorisant la transition écologique la mise en place d'un éclairage public de basse consommation pour les équipements suivants :

- Eclairage du stade du château.
- Eclairage des voiries communales.

L'ensemble de ces travaux représentent une dépense prévisionnelle de 229 204 €

Le conseil municipal à l'unanimité, la minorité ne prenant pas part au vote,

- approuve la demande de subvention pour la mise en place d'un éclairage de basse consommation du stade et des voiries communales.
- autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

➤ Réfection du stade en synthétique

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose d'un terrain de foot réalisé en 1980, d'abord en stabilisé puis en revêtement synthétique en 2004. Il convient aujourd'hui de reprendre l'ensemble de ce revêtement ainsi que les abords pour les mettre en conformité avec la réglementation.

Cognin sport Football est la plus ancienne association de Cognin créée en 1937 avec plus de 200 licenciés qui en fait le club le plus dynamique de l'agglomération et l'un des plus populaires.

L'ensemble de ces travaux représentent une dépense de 540 000 HT.

Le conseil municipal à l'unanimité, la minorité ne prenant pas part au vote,

- approuve la demande de subvention pour la réfection du stade en synthétique
- autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

14) Demandes de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021

Monsieur le Maire rappelle le dossier déposé l'an dernier au titre de la DSIL pour le réaménagement et la rénovation énergétique de la Maison Ract.

Ce projet de valorisation de ce patrimoine en locaux économiques après une étude de faisabilité fait l'objet actuellement d'un APD en cours d'élaboration par Madame Loana LABBE, architecte. Ce projet prend en compte la demande particulière de 3 médecins associés qui souhaitent développer leur cabinet pour de meilleures conditions d'accueil de leurs patients, avec l'arrivée d'un 4^{ème} médecin et d'autres soignants. Ce projet prend en compte également l'accessibilité globale du bâtiment (1^{er} étage et sous-sol), la mise en conformité des sanitaires du rez de chaussée et d'une manière générale l'amélioration des performances énergétiques de toute la partie rénovée.

En complément de la subvention de 80 000 € obtenue au titre de la DETR 2020, l'aide sollicitée de la DSIL sera déterminante pour l'aboutissement de ce projet qui confortera la présence de professionnels de santé sur la commune tout en valorisant un élément remarquable du patrimoine communal.

Ces travaux de réaménagement et de rénovation énergétique de la Maison Ract sont estimés à 450 000 € H.T.

Le conseil municipal à l'unanimité, la minorité ne prenant pas part au vote,
- approuve la demande de subvention au titre de la DSIL pour les travaux de rénovation du 1^{er} étage de la Maison Ract.
- autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

MARCHES

15) Convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché de fourniture de services de télécommunications pour les lignes fixes, mobiles et internet.

Monsieur Jay, Adjoint chargé des travaux, informe le conseil municipal qu'il est proposé à la commune de constituer un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public ayant pour objet la fourniture de services de télécommunications pour les lignes fixes, mobiles et internet.

Suite au travail d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour le recensement et l'analyse de l'existant en termes de téléphonie et d'accès internet, plusieurs communes ou entités ont manifesté leur intérêt pour intégrer le groupement.

Grand Chambéry sera le coordonnateur de ce groupement pour un marché dont la durée initiale de trois ans pourra être renouvelée une fois un an, soit une durée totale de 4 ans. Ce marché, à bons de commande, sera passé par voie d'appel d'offre ouvert. Son lancement est prévu en avril 2021.

Le conseil municipal à l'unanimité, la minorité ne participant pas au vote, décide d'adhérer à ce groupement de commandes et charge Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires.

16) Marché de travaux de la mise aux normes ERP et rénovation thermique de la Ferme du Forézan.

Monsieur Jay, Adjoint chargé des travaux, présente les résultats de l'appel d'offres pour les travaux de la Ferme du Forézan, suite à la commission des marchés adaptés du 26/03/2021.

Seul le lot 2 « charpente et isolation des combles » n'a pas pu être pourvu, aucune offre n'ayant été reçue. Ce marché pour un montant total de 128 740,73 € HT peut être conclu avec les entreprises suivantes :

- Pour le lot 1 : ADC TP – 17 503.50 € H.T.
- Pour le lot 3 : MENUISERIE SAVOISIENNE – 32 464.02 € H.T.
- Pour le lot 4 : PGB GAMARA – 5 353.00 € H.T.
- Pour le lot 5 : C.R.C – 4 470.18 € H.T.
- Pour le lot 6 : PGB GAMARA – 11 321.20 € H.T.
- Pour le lot 7 : EVOLTEC – 18 956.27 € H.T.
- Pour le lot 8 : OXALLI – 38 672.56 H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, la minorité ne prenant pas part au vote, autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature des marchés et à celle de tout document s'y référant.

17) Marché de livraison de repas – Etablissements scolaires – Crèche – Centre de loisirs

Madame Castagno, Adjointe chargée des affaires scolaires, de la jeunesse et de la petite enfance, rappelle que la commune souhaite favoriser la qualité nutritionnelle, gustative et culinaire de la restauration scolaire, et cela, au meilleur coût possible. Elle vise également à introduire à une fréquence déterminée des produits biologiques et labellisés, de servir un maximum de produits issus directement des producteurs du territoire, d'assurer la traçabilité des produits et de rester dans une démarche de progression permanente sur la qualité.

La commune a donc décidé de lancer un marché pour l'élaboration et la livraison des repas, en liaison froide. Un cahier des charges a été élaboré en concertation avec les parents, le service jeunesse, et les élus, à la satisfaction générale. Il porte sur l'attribution des 3 lots suivants :

Lot 1 : les trois groupes scolaires - 40 000 repas par an

Lot 2 : la structure crèche - 18 000 repas et goûters par an

Lot 3 : le centre de loisirs - 6 600 repas et goûters par an

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer un marché de fournitures et services selon les procédures réglementaires et à signer tout document s'y référant.

URBANISME

18) Acquisition de la maison Teste

Madame Charles, Adjointe chargée de l'urbanisme et du développement durable, informe le conseil municipal de l'accord amiable intervenu avec Madame et Monsieur Teste, vendeurs de la propriété qu'ils possèdent à Cognin, cadastrée sous les n° AH 347 de 715 m² (maison) et AH 470 de 71 m² (un garage et 250/1000 des parties communes). Cet accord s'est réalisé au prix de 410 000 €, conforme à l'estimation des Domaines. Cette acquisition s'inscrit dans le projet de revitalisation du centre bourg qui fait l'objet d'une étude en cours de concertation.

Le conseil municipal à l'unanimité, la minorité ne prenant pas part au vote,

- approuve cette acquisition aux prix de 410 000 €. L'acte sera dressé par Maître Devred, notaire à Chambéry,
- sollicite l'EPFL pour le portage de cette acquisition par avenant à la convention initiale signée pour l'opération « acquisition route de Lyon ».
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires.

19) Demande de subvention auprès de la Région – Soutien à l'action foncière

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la Région peut attribuer une aide pour les acquisitions foncières destinées aux projets structurants de son territoire. La revitalisation du centre bourg peut faire l'objet d'une telle demande au titre de ce dispositif foncier pour les acquisitions réalisées directement par la commune (Cellules du centre commercial) ou portées par l'EPFL. (Maisons de la route de Lyon).

Le conseil municipal à l'unanimité, la minorité ne prenant pas part au vote,
- approuve cette demande de subvention,
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

20) Vente de la ferme de Villeneuve à la société BAOBAB

Madame Charles, Adjointe chargée de l'urbanisme et du développement durable, rappelle que la commune et la société Baobab ont signé une promesse de vente le 18 septembre 2018 pour un bien de 2 134 m² comprenant la ferme de Villeneuve, un grand hangar et un terrain attenant. Des servitudes de passage et de réseaux sur des parcelles communales au profit de la société Baobab ont été convenues lors de cette promesse de vente. Le projet s'étant précisé et la signature de l'acte authentique devant intervenir, il convient de préciser ces servitudes, par acte notarié.

Par ailleurs, la délibération du 4 septembre 2018 a omis de mentionner la parcelle AI 112. Il convient donc de l'intégrer dans l'assiette foncière, la surface totale restant identique.

Enfin il est convenu avec la société Baobab qu'une bande de 2 m de largeur le long de la route départementale correspondant à l'emplacement réservé n°21 du PLUi « création de piste cyclable », incluant la parcelle AI 112, sera rétrocédée par l'acheteur à l'euro symbolique après réalisation de leur projet. Les frais de géomètre seront à la charge de l'acheteur.

Le conseil à l'unanimité, la minorité ne prenant pas part au vote,
- valide la servitude de passage et de réseaux sur les parcelles AI 46 – AI 211 – AI 218 au profit des parcelles AI 207 – AI 213 – AI 214 – AI 212 – AI 215 – AI 210 – AI 208 – AI 216 – AI 209 – AI 217 et la servitude de réseaux divers sur la parcelle AI 206 au profit des parcelles AI 207 – AI 213 – AI 214 – AI 212 – AI 215 – AI 210 – AI 208 – AI 216 – AI 209 – AI 217 retranscrites dans l'acte notarié contenant constitution de servitudes,
- intègre la parcelle AI 112 d'une surface de 29 m² dans l'assiette foncière cédée à la société Baobab,
- accepte la rétrocession d'une bande de 2 m le long de la route départementale à l'euro symbolique correspondant à l'emplacement réservé n°21 du PLUi et incluant pour partie la parcelle AI 112, les frais de géomètre étant supporté par l'acquéreur du dit emplacement.
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique.

21) Questions diverses.

Monsieur Pravaz, Adjoint chargé de la relation avec les habitants, de la tranquillité publique et de la démocratie participative, fait état d'une rencontre avec la SNCF pour réorganiser et renforcer la sécurité du passage à niveau n° 39 (avenue Henry Bordeaux). Il rend compte des incidents survenus sur la commune et qui font l'objet d'un suivi attentif de sa part et de celle des services de police.

Madame Castagno, adjointe aux affaires scolaires à la jeunesse et à la petite enfance, évoque les dispositions prises par la commune pour l'accueil et la scolarisation des enfants de familles prioritaires pendant cette nouvelle période de confinement.

Madame Evelyne Durieux-Fraresse, adjointe aux affaires sociales et aux solidarités, fait le point sur le centre de vaccination ouvert chaque mercredi salle Ract sur rendez-vous, sollicités préalablement.

En réponse à une question de Madame Boucher, il est précisé que le local vacant (ex Mercelaine) fait l'objet d'une recherche de location.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 00